

### DÉMARCHE ET DÉROULEMENT DE L'OPERATION

L'appel à projets se déroule en 3 étapes :

**Etape 1** : une lettre d'intention devra être envoyée **avant le 15 Avril 2020** (cf. lettre d'intention).

**Etape 2** : après réception de votre lettre d'intention, un rendez-vous vous sera proposé avec un conseiller spécialisé afin de réaliser le « Point info Agroforesterie » (selon l'offre d'accompagnement Chambre d'Agriculture définie ci-dessous) dont l'objectif sera de formaliser un « avant-projet » qui sera soumis au jury.

#### Modalités de réalisation du « Point info Agroforesterie »

##### Objectifs :

- Comprendre les motivations de l'agriculteur ainsi que les objectifs liés à l'implantation d'un dispositif agroforestier
- Repérer le ou les enjeux prioritaires et le type d'agroforesterie choisi
- Identifier les besoins d'accompagnement et de formation

##### Contenus :

- Bilan des compétences
- Définition du projet et des objectifs associés (services, productions)
- Localisation des parcelles (plan cadastral ou orthophoto au 1/25 000)
- Photos du lieu de plantation envisagé

➔ Définir un avant-projet qui sera soumis au jury

*Le « Point info Agroforesterie » est à réaliser auprès de la Chambre d'Agriculture des Vosges selon l'offre de prestation proposée, soit ½ journée prise en charge à 100 % par la Chambre d'Agriculture.*

**Etape 3** : Le dossier de candidature sera finalisé et signé par le porteur en complément du compte rendu de l'audit établissant le projet, réalisé par la chambre d'agriculture des Vosges.

#### Modalités de réalisation de l'audit « Pour bien démarrer, définition et mise en œuvre du projet »

##### Objectifs :

- Réaliser un état des lieux du parcellaire et définir quelle forme d'agro-foresterie est pertinente et à quel endroit sur l'exploitation ; Choisir la ou les parcelles
  - o Accompagnement technique pour la mise en œuvre du projet : Concevoir le projet en conciliant les motivations, les objectifs, les contraintes et les ressources de l'agriculteur
  - o Accompagnement adapté aux spécificités du projet

##### Contenus :

- Recueillir les données générales et données techniques
- Production d'un schéma cartographique de l'aménagements et description technique de l'aménagement
- Etude de station
- Technique d'implantation et d'entretien d'une jeune plantation
- Elaboration d'un rétro-planning des opérations de plantation et d'entretien

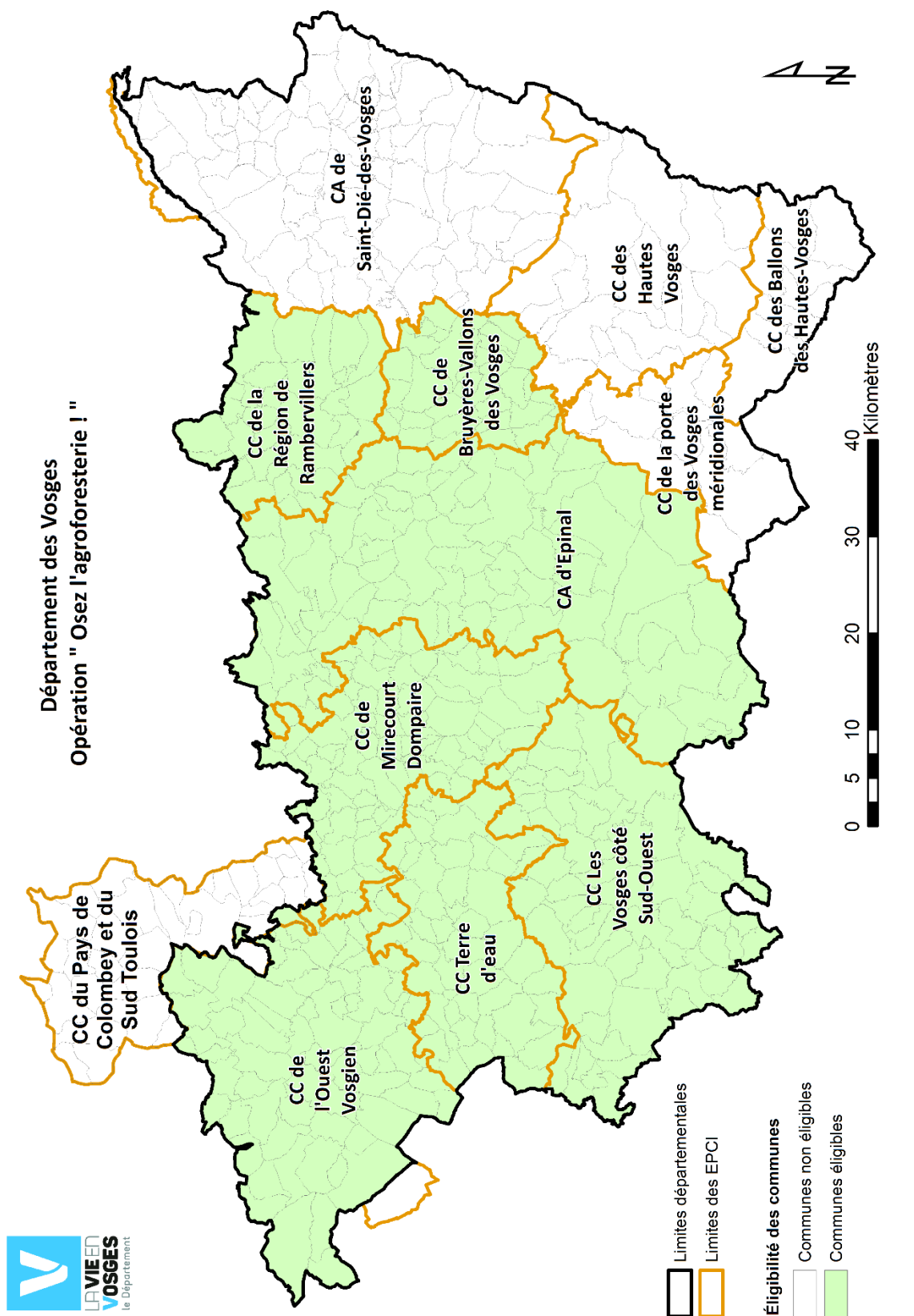
➔ Finalisation, validation et signature de l'engagement

*L'audit « Pour bien démarrer, définition et mise en œuvre du projet » est à réaliser par la Chambre d'Agriculture des Vosges selon l'offre de prestation proposée, soit 1 journée prise en charge à 100 % par le candidat.*

# Opération « Osez l'agroforesterie ! » - Annexe au règlement

2020

## CARTE DES SECTEURS ÉLIGIBLES



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

